

**NOUS CONTACTER**

N° client : 5 008 397 456
 Identifiant Internet :
 NICOLAS.CHALTIEL@GMAIL.COM

Par Internet**edf.fr****application mobile : EDF & MOI****mail** : serviceclient@edf.fr**Par téléphone**

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3004

(Service et appel gratuits)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**
62978 ARRAS CEDEX 9**Urgence dépannage Electricité (Enedis)**

0972675031 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE**Par courrier**EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1**Lieu de consommation**11 RUE ROBERT SURCOUF
31500 TOULOUSE**Titulaire du contrat**M. CHALTIEL NICOLAS
MME CHALTIEL LEA**Votre contrat**N° de client : 5 008 397 456
N° de compte : 4 07 4 023 978 723
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 23 199 710 496 807

Votre compte bancaire**Titulaire du compte :**

CHALTIEL Nicolas et Léa

Compte à débiter :

FR7630004****00*****352***

CHALTIEL NICOLAS MME CHALTIEL LEA
11 RUE ROBERT SURCOUF
31500 TOULOUSE

Votre nouveau calendrier de paiement

Bonjour Monsieur CHALTIEL,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.

**Votre nouveau calendrier de paiement**

Prélèvement	Montant TTC
Le 10/01/2023	65,12 €
Le 10/02/2023	65,12 €
Le 10/03/2023	65,12 €
Le 11/04/2023	65,12 €
Le 10/05/2023	65,12 €
Le 12/06/2023	65,12 €
Le 10/07/2023	65,12 €
Le 10/08/2023	65,12 €
Le 11/09/2023	65,12 €
Le 10/10/2023	65,12 €
Le 10/11/2023	65,12 €

Prélèvement de régularisation vers le 11/12/2023

Montant total TTC 716,32 €

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 08/12/2022 au 07/12/2023
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF



Les étapes clé de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.

ATTENTION

En cas de deux rejets de prélèvement consécutifs, votre prélèvement automatique sera suspendu. Ainsi, si vous avez opté pour la mensualisation, elle sera alors automatiquement résiliée. Vos factures vous seront adressées tous les deux mois. Vous pourrez opter pour un des autres modes de paiement mentionnés dans vos Conditions Générales de Vente, notamment par TIP, chèque ou carte bancaire.